



RUELLE ST-LOUIS

DANS L'INSTANCE DE L'EXPROPRIATION POUR L'ELARGISSEMENT DE LA RUELLE SAINT-LOUIS, ENTRE LA RUE ST-PATRICE ET LA 5^{ème} AVENUE, DANS LE QUARTIER EMARD DE LA CITE DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Commissaires dans l'instance de l'expropriation plus haut citée ont terminé les procédures d'évaluation et déposé leur rapport de telle évaluation au bureau du sousigné, ainsi que le requiert la loi, et que mardi, le vingt-sixième jour de mars courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, ledit rapport sera soumis à la Cour Supérieure pour le District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en division de pratique (chambre No. 31) au palais de justice de cette Cité, pour être homologué.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 14 mars 1912.



ST. LOUIS LANE

IN THE MATTER OF EXPROPRIATION FOR THE WIDENING OF ST. LOUIS LANE, BETWEEN ST. PATRICK STREET AND 5th AVENUE, IN THE EMARD WARD OF THE CITY OF MONTREAL.

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Commissioners in the above mentioned matter of expropriation have completed the proceedings of appraisalment and deposited their report of such appraisalment in the office of the undersigned, as required by law, and that on Tuesday, the twenty-sixth day of March instant, at half past ten of the clock in the forenoon, or as soon as counsel can be heard, the said report will be submitted to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in the division of practice (room No. 31) at the Court House of this City, for homologation

L. O. DAVID,
City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, March 14th 1912.